



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

III^{ème} trimestre 2020

DECEMBRE 2020

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	16
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	20
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	20
III.2. Politique de facilitation du commerce	26
CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	30
IV.1. Immatriculations des contribuables	30
IV.2. Immatriculations des véhicules	30
IV.3. Collecte des recettes	31
ANNEXES	32



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au 3 ^{ème} trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 3 ^{ème} trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF)	12
Tableau 3 : Valeurs des importations au second trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au 3 ^{ème} trimestre 2020 (en millions BIF)	14
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au 3 ^{ème} trimestre (en millions de BIF)	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)	20
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)	21
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 2 ^{ème} trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF) -	21
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)	22
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)	23
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)	23
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)	23
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)	24
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)	25
Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF)	25
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 3 ^{ème} trimestre 2020 (en millions BIF) —	26
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au 3 ^{ème} trimestre 2020 (en millions BIF) –	28
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2020	29
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 3 ^{ème} trimestre 2020	30
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes	30
Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 3 ^{ème} trimestre 2020	30
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au 3 ^{ème} trimestre (En milliards BIF)	31
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 3 ^{ème} trimestre 2020 (en milliards BIF)	31

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3 ^{ème} trimestre 2020 versus 2019	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 3 ^{ème} trimestre 2020 et 2019	16
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 3 ^{ème} trimestre 2020 et 2019	17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays	18
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au 3 ^{ème} trimestre 2020 vs 2019	19



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T3_ 2019	: Troisième trimestre 2019
T3_ 2020	: Troisième trimestre 2020
UE	: Union Européenne



AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est appelé « **Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes** ».



Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du troisième trimestre 2020 s'élève à 471 657,5 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 146 557,9 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 385 918,9 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 7,4%. Par ailleurs, 4 358 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 2 426 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 3 532 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculés aux taux de 52,2% et 43,7% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 108,10% tandis la croissance par rapport à la même période de 2019 est de 11,82%.

Le Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace Niyonzima

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le troisième trimestre 2020.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules et les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR



CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International

des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais

D'autres ouvrages aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a, entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « **importation** » ou la sortie « **exportation** » augmentent ou diminuent le stock des

ressources matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1: régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100);

- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franchises (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030).

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car

le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➤ **Les exportations du Burundi ont augmenté de 47,8% au troisième trimestre 2020 base 2019.**

Au troisième trimestre 2020, les exportations ont augmenté de 47,8% par rapport à la même période de 2019, passant de 99 180,2 millions BIF à 140 557,9 millions BIF.

➤ **Les importations ont augmenté de 8,1% au troisième trimestre 2020 base 2019.**

Les importations du pays ont augmenté de 8,1% au cours de la période sous analyse passant de 436 619,0 millions BIF en 2019 à 471 657,5 millions BIF en 2020.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

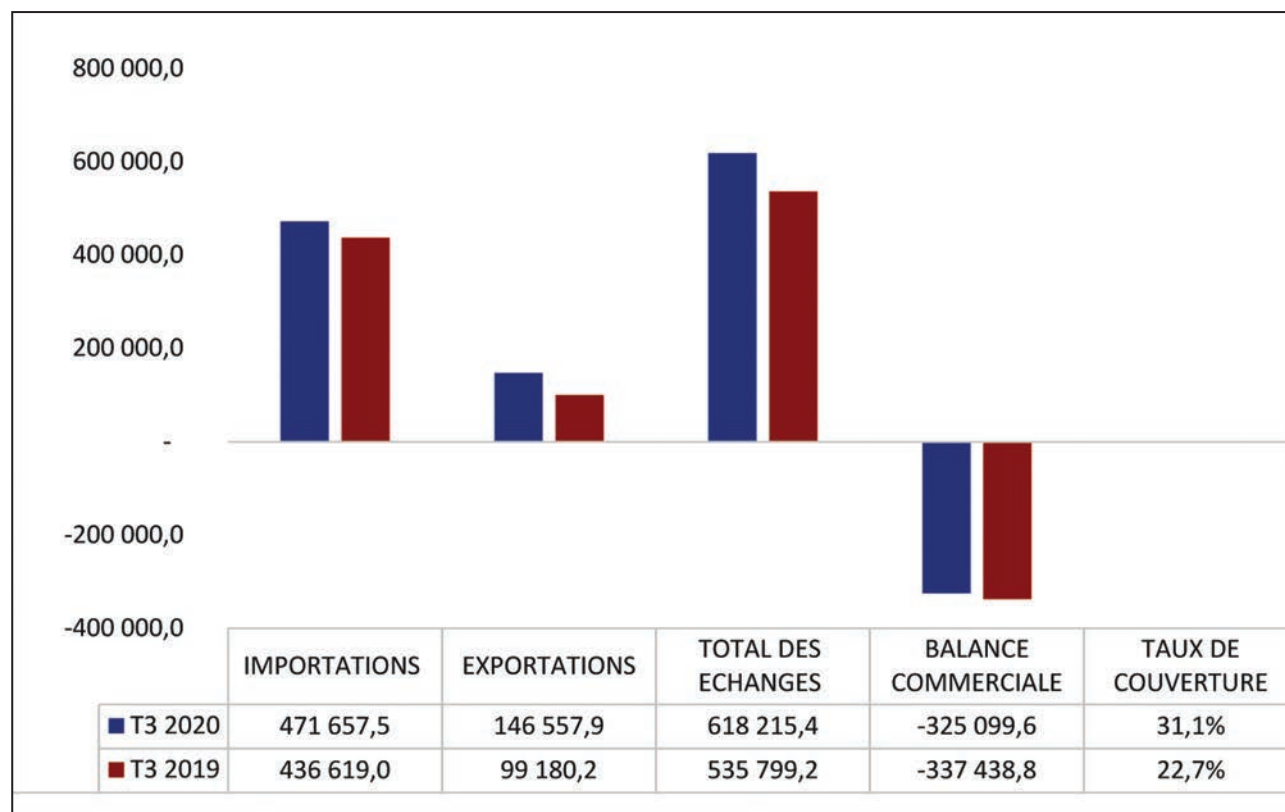
- Les exportations et les importations ayant augmenté, les termes de la balance commerciale

restent déficitaires. En effet, la balance commerciale au troisième trimestre 2020 accuse un déficit de 325 099,6 millions BIF. Par rapport à la même période de 2019, il s'est amélioré de 3,7% ;

- Les échanges commerciaux ont augmenté de 13,4% par rapport à la même période de 2019 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 8,4 points au troisième trimestre 2020, passant de 22,7% en 2019 à 31,1% en 2020 ;



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3^{ème} trimestre 2020 versus 2019



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux, c'est-à-dire les exportations sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importa-

tions (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au troisième trimestre 2020 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 140 040,2 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 2 694,7 millions de BIF et 3 823,0 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2019, les exportations définitives des produits locaux et les



exportations temporaires ont respectivement augmenté de 48,8% et de 2422,8% passant de 94 085,8 millions BIF à 140 040,2 millions BIF et de 106,8 millions BIF à 2 694,7 millions BIF tandis que les

reexportations ont diminué de 23,4% passant de 4 987,6 millions BIF à 3 823,0 millions BIF comme le montre le tableau 1

Tableau 1 : Exportations du pays au troisième trimestre (millions de BIF)

Type flux		Regime	Nom flux	T3 2020	T3 2019	Variation
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	136 269,4	91 646,4	48,7
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	3 770,8	2 439,4	54,6
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				140 040,2	94 085,8	48,8
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	2 689,8	105,7	2445,0
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	4,9	1,1	333,3
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				2 694,7	106,8	2422,8
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	228,4	124,8	83,0
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	23,0	1 103,5	-97,9
		3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé		-	
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	146,8	10,1	1357,4
		3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial		-	
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	1 873,6	2 976,9	-37,1
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	1 551,1	772,3	100,8
TOTAL DES REEXPORTATIONS				3 823,0	4 987,6	-23,4

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exporté au cours du troisième trimestre 2020.

- ✓ **Près de 80% de la valeur des exportations sont dominés par 3 produits.**

Les exportations du Burundi au troisième trimestre 2020 sont essentiellement dominées par l'Or non monétaire, le café, le Thé, les cigarettes, la farine de blé, les produits laminés et les minerais dits de 3T qui totalisent à eux seuls 90,9% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : l'Or (62,9%),

le café (9,6%), le thé (7,0%), Cigares et cigarettes (3,7%) ; la farine de blé (3,0%), les produits laminés (2,5%) et les minerais dits de 3Ts (2,2%).

- ✓ **Augmentation de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2019, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 48,8%. Cela est principalement expliqué par la vente d'une quantité non négligeable de l'or non monétaire.



Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au troisième trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF)

HS4	DESCRIPTION	T3 2020		T3 2019		VARIATION
		VALEUR EN BIF	%	VALEUR EN BIF	%	
7108	Or sous formes brutes ou mi-couvrées, ou en poudre	88 036,5	62,9	58 371,3	62,0	50,8
0901	Café	13 497,0	9,6	11 966,9	12,7	12,8
0902	Thé	9 846,7	7,0	10 148,6	10,8	-3,0
2402	Cigares, cigarettes en tabac ou en succédanés de tabac	5 121,4	3,7	1 910,3	2,0	168,1
1101	Farine de froment	4 165,9	3,0	4 125,8	4,4	1,0
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	3 559,6	2,5			
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés	3 102,6	2,2	1 601,3	1,7	93,8
2203	Bières de malt	2 210,9	1,6	1 587,2	1,7	39,3
7214	Barres de fer ou en aciers non alliés	1 969,4	1,4	1 719,5	1,8	14,5
2302	Sons, remoulages et autres résidus	1 833,1	1,3			
2208	Liqueurs et autres boissons spiritueuses	1 476,0	1,1			
2206	Autres boissons fermentées	1 401,1	1,0			
TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS		136 220,1	97,3	91 430,8	97,2	49,0
AUTRES PRODUITS		3 820,12	2,73	2 654,94	2,82	43,9
TOTAL PRODUITS EXPORTES		140 040,24	100,00	94 085,8	100,0	48,8

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par Régimes Douaniers

Les importations du troisième trimestre 2020 s'élèvent à 471 657,5 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au

Burundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au 3^{ème} trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

TYPE DE FLUX		REGIME	NOM DU REGIME	T3_2020	T3_2019	Variation
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4: Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	240 494,9	194 863,8	23,4
		4100		19 754,6	14 981,3	31,9
		4200		0,0	10,6	-99,9
		4300		2,0		
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000 USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	8 747,2	7 314,0	19,6
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				268 998,6	217 169,7	23,9
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	2 650,9	1 497,6	77,0
		5300	Entrée en zone franche	105,2	1 111,4	-90,5
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	1 515,7	8,8	17183,2



REGIMES ECONOMIQUES	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	0,1	4,6	-98,7
		7100	Entrée en entrepôt public	199,2	116,3	71,4
		7300	Entrée en entrepôt spécial (carburant)		0,0	
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	198 187,7	216 710,7	-8,5
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				202 658,9	219 449,3	-7,7
TOTAL DES IMPORTATIONS				471 657,5	436 619,0	8,0

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2019. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 19 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au troisième trimestre 2020 et représentent 53,0% de la valeur globale des importations.

Les produits pétroliers dominent les importations à raison de 14,1%, suivi des médicaments (8,1%) et des voitures de tourisme qui ont 4,1% de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période de 2019, il ressort que :

- La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 8,0% ;
- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison mais avec une diminution de 5,5% entre les deux périodes en comparaison ;
- Les réactifs de diagnostic et de laboratoire ont passé de la 35ème place au troisième trimestre 2019 à la 7ème place en 2020, avec une variation de 252,4% ;
- Certains produits ont connu une augmentation très élevée. On peut citer les réactifs de diagnostic et de laboratoire (252,4%) ; les engrais minéraux ou chimiques phosphatés (207,8%) ; sang humains (185,5%). D'autres produits par contre ont vu la valeur de leur importations diminuer entre les deux périodes comparées. Il s'agit entre autres du ciment (-61,3%) ; des produits laminés (-58,3%) , du riz (-43,6%) , des articles de fripperies et des véhicules automobiles de transport des marchandises qui ont diminué respectivement de 19,5% et de 14,9% ;

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au troisième trimestre 2020 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2019.



Tableau 4 : Importations des produits sensibles au troisième trimestre 2020 (en millions BIF)

SH4	Nom du produit	T3_2020		T3_2019		Variation %
		Valeur	Part en%	Valeur	Part en%	
1701	Sucres	10 163,6	48,00	5 247,9	26,1	93,7
1006	Riz.	6 453,3	30,47	11 451,0	57,0	-43,6
1005	Maïs.	2 385,9	11,27	1 432,5	7,1	66,6
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 294,4	6,11	1 103,0	5,5	17,3
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	532,9	2,52	537,9	2,7	-0,9
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	209,0	0,99	51,2	0,3	307,9
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	53,6	0,25	18,4	0,1	190,6
0406	Fromages et caillebotte.	45,3	0,21	70,9	0,4	-36,0
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	9,5	0,04	43,8	0,2	-78,3
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	8,1	0,04	14,8	0,1	-45,3
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m².	7,7	0,04	73,6	0,4	-89,6
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	3,0	0,01	0,2	0,0	1 840,5
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	2,7	0,01	6,4	0,0	-57,0
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m².	2,6	0,01	0,5	0,0	448,8
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m².	2,2	0,01	6,3	0,0	- 64,7
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	0,8	0,00	1,4	0,0	- 41,2
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	0,6	0,00	0,7	0,0	- 7,9
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m².	0,5	0,00	0,1	0,0	681,1
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	0,4	0,00	27,9	0,1	-98,7
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.	0,1	0,00	-	0,0	
Grand Total		21 176	100,00	20 088,4	100,0	5,4

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 5,4% entre les deux périodes en comparaison, passant de 20 088,4 millions BIF en 2019 à 21 176,0 millions BIF en 2020.

Le sucre, le riz et les maïs occupent la première, la seconde et la troisième position avec respectivement 48,0% ; 30,47% et 11,27% de la valeur globale des importations des produits sensibles, soit 89,47% pour les trois. La quatrième et la 5ème position sont occupées respectivement par les piles et batteries et

les farines de céréales avec des parts respectives de 6,11% et 2,52%.

Bien que le riz et la farine des céréales occupent de bonnes places dans le classement, la valeur de leurs importations entre les deux périodes a connu une diminution de 43,6% et 0,9 respectivement, contrairement au sucre, aux maïs et aux piles et batteries qui ont connu une augmentation respective de 93,7% ; 66,6% et 17,3%.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2019-2020 prévoit, en ses articles 43 ; 44 ; 47 ; 48 ; 49 ; 52 ; 67 ; 68 ; 75 ; 77 ; 81 et 82 ; un système de taxation spécifique pour certains produits comme, une taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de re-

charge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au troisième trimestre (en millions de BIF)

Nom du produit	T3_2020		T3_2019		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	63 282,7	74,2%	64369,9	72,5	-1,7%
Sucre	10 161,3	11,9%	5247,9	5,9	93,6%
Véhicules agés de 10 ans et plus	4 799,4	5,6%	3013,8	3,4	59,2%
Tissus en coton	4 342,2	5,1%	12340,1	13,9	-64,8%
Bière	1 115,2	1,3%	1907,2	2,1	-41,5%
Vins et spiritueux	788,0	0,9%	614,6	0,7	28,2%
Autres boissons non alcoolisées	305,0	0,4%	157,0	0,2	94,3%
Alcool et liqueurs	162,2	0,2%	213,6	0,2	-24,1%
Jus de fruit	128,7	0,2%	248,9	0,3	-48,3%
Sachets en plastique	124,5	0,1%	518,8	0,6	-76,0%
Lait liquide importé	74,3	0,1%	43,8	0,0	69,6%
Eaux minérales	36,7	0,0%	50,9	0,1	-28,0%
Cigarettes	14,7	0,0%	15,2	0,0	-3,2%
Total	85 335	100,0%	88 741,7	100,0%	-3,8%

Source : Base de données du système Asycuda World et base complémentaire

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une diminution de 3,8% au troisième trimestre 2020 par rapport à 2019. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté entre les deux

périodes. Il s'agit des boissons non alcoolisées (94,3%), du sucre (93,6%), du lait liquide (69,6%) et des véhicules usagés (59,2%). D'autre part, la valeur des importations des tissus en coton, des sachets en plastiques et de la bière a connu une diminution respective de 76,0 ; 64,8% et 41,5% entre les deux périodes.



II.4. Marché extérieur d'écoulement

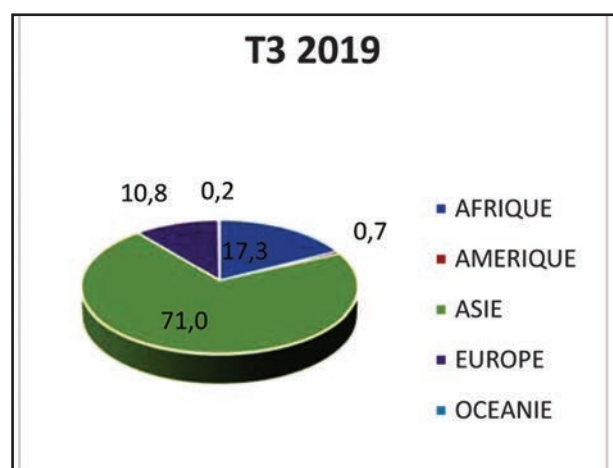
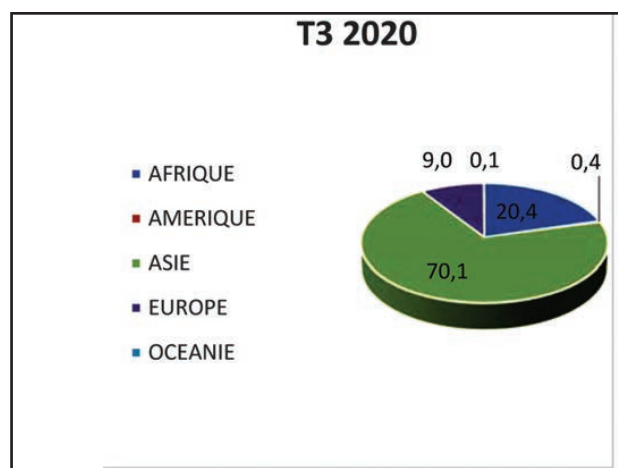
II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 70% des produits domestiques sont vendus en Asie**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché asiatique, africain et européen qui consomment respectivement 70,1% ; 20,4% et 9,0%. L'amérique et l'Océanie viennent en dernière position avec 0,4% et 0,1% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au troisième trimestre 2020 et 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 48,8%. Les exportations vers l'Afrique,

l'Asie, l'Europe ont augmenté respectivement de 74,9% ; 47,1% et 24,1% tandis que celles de l'Amérique et de l'Océanie ont diminué.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

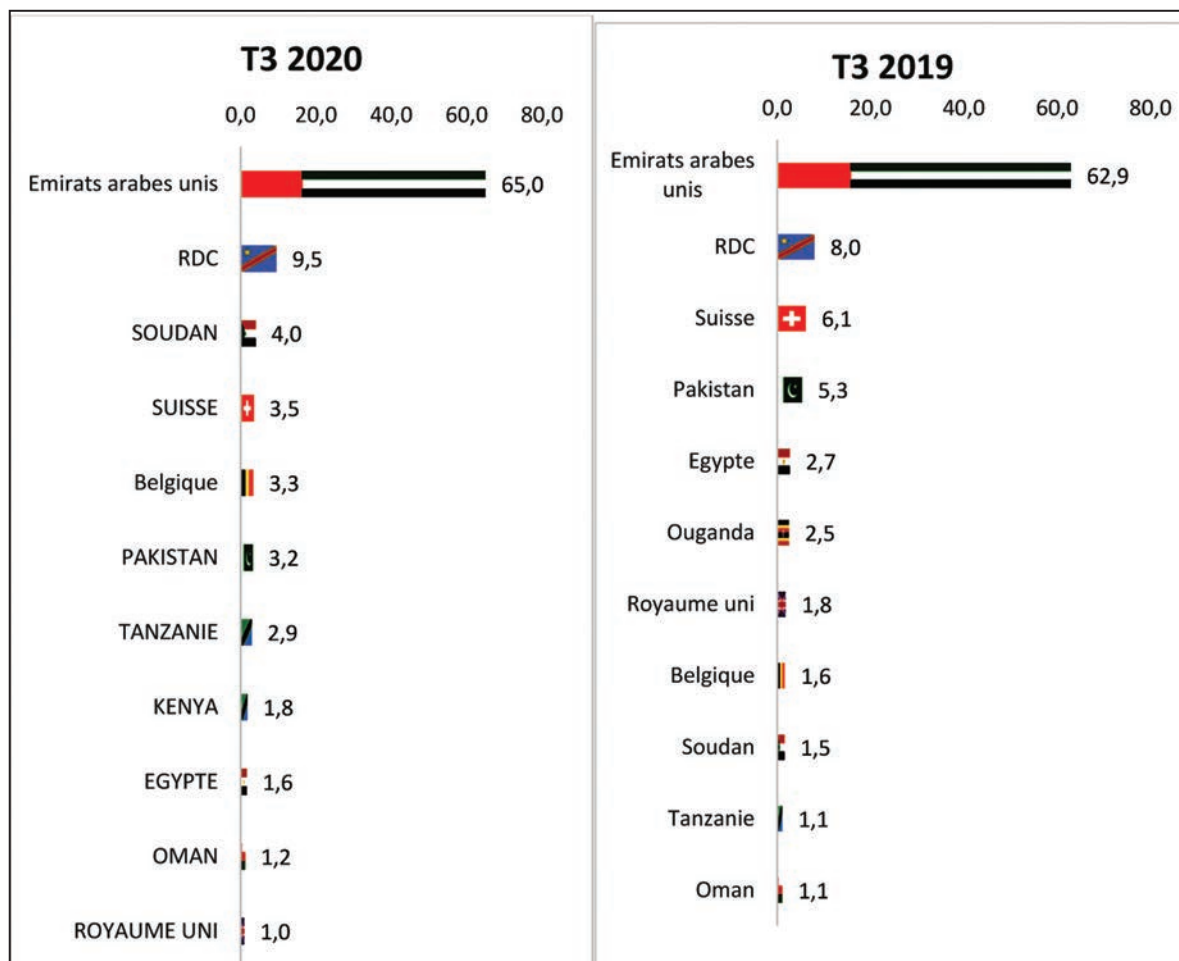
Au cours du troisième trimestre 2020, trente six pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 11 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- ✓ **65% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers les Emirats Arabes Unis.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 65,5% constitué des ventes vers les Emirats Arabes Unis, suivi de la RDC du (9,5%), du Soudan (4,0%) , de la Suisse (3,5%) et de la Belgique (3,3%) comme le montre le graphique 3.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 3^{ème} trimestre 2020 et 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations vers les Emirats Arabes Unis, la RDC, la Belgique, la Tanzanie, l'Oman et le Kenya ont respectivement augmenté de 53,7% ; 78,0% ; 207,4% ; 302,9% ; 61,9% et 667,7% tandis que celles à destination de la Suisse, du Pakistan,

de l'Egypte et la Royaume Uni ont respectivement diminué de 15,0% ; 9,3% ; 8,3% et 19,5% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2019.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

II.5.1 Part des importations du Burundi par continent.

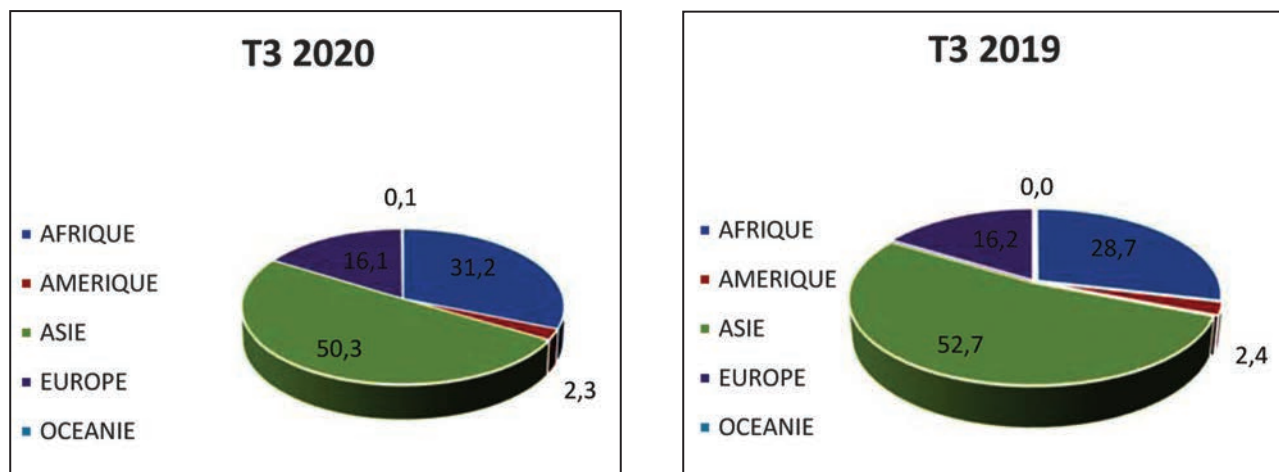
✓ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 50,3% de la valeur totale des biens

importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.



Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays



Source : base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé

La part des importations du Burundi par continent, au troisième trimestre 2020, suit la même séquence que celle de la même période de 2019. Comparativement à la même période de 2019, c'est toujo-

urs les importations en provenance de l'Asie qui viennent en première position. Il faut également souligner que les importations en provenance de tous les continents ont augmenté au cours de ce trimestre sous analyse.

II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

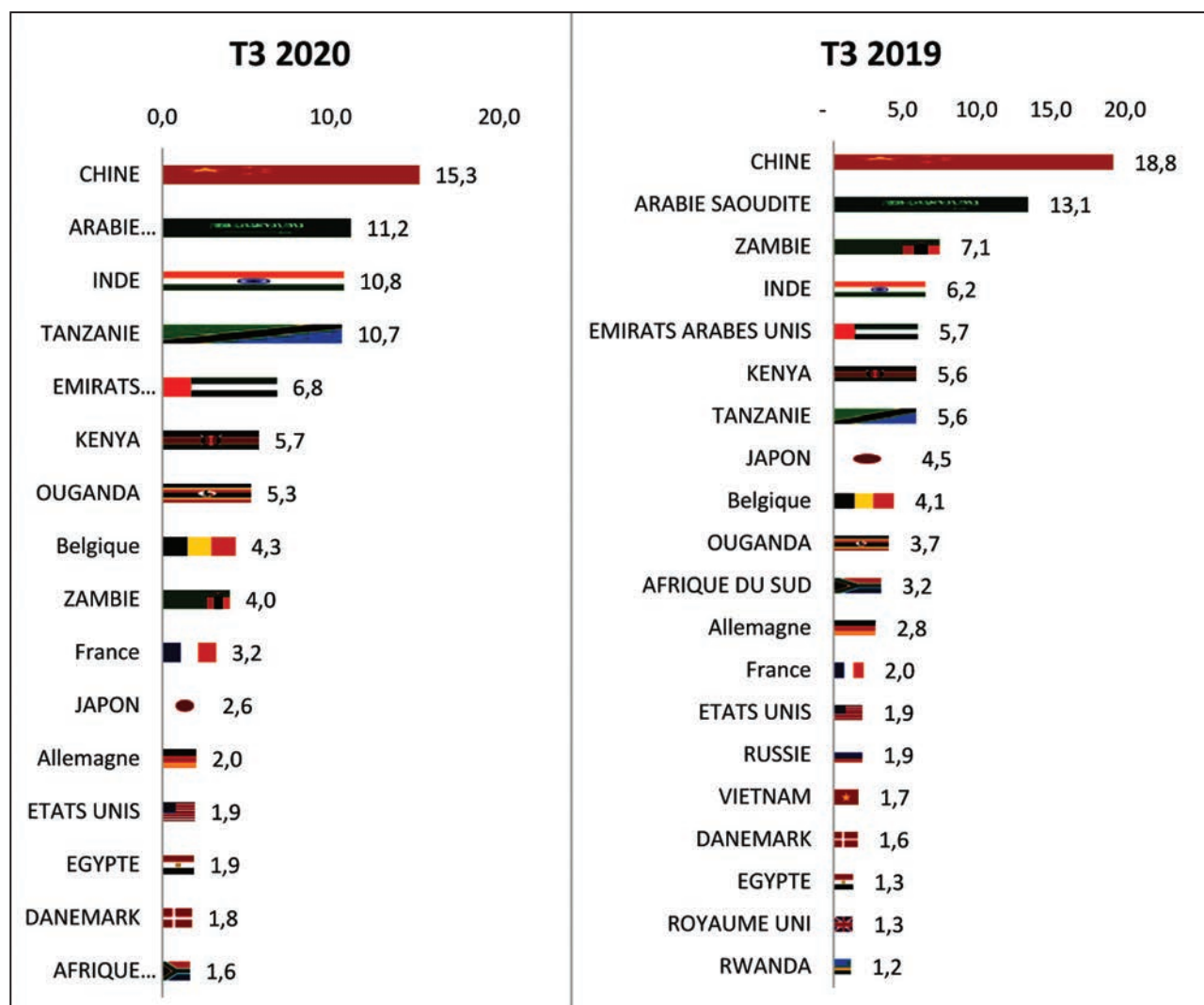
Au niveau bilatéral, sur un nombre de 94 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du troisième trimestre 2020, 16 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 89,0% de la valeur totale des importations de la période sous analyse.

Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 pre-

miers pays ayant vendu leurs produits au Burundi, 4 sont de l'Asie, à savoir la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Inde et les Emirats Arabes Unis avec 44,4% des importations totales pendant la période sous analyse. Sur le continent africain, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, tous pays de la Communauté des Pays d'Afrique de l'Est viennent en tête avec des parts respectives de 10,7% ; 5,7% et 5,3%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2020 vs 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2019, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Parmi les 19 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au troisième trimestre 2020 ; 16 d'entre eux l'étaient en 2019.
- La Chine et l'Arabie Saoudite gardent toujours les premiers place avec une perte de 3,6 et 1,9 points respectivement.

- La Russie, le Vietnam et le Rwanda disparaissent de la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi au troisième trimestre ;
- Sur 89,0% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2020, les pays africains ont contribué à 29, 1% seulement dont 21,6% en provenance des pays de la CAE, alors que ce taux était de 27,6% en 2019 avec 16,0% en provenance de la CAE.



CHAPITRE III

INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun

et union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

- ✓ **11,8% des produits locaux sont vendus dans la Communauté d'Afrique de l'Est.**

Les exportations du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2020 s'élèvent à 7 140,2 millions BIF représentant 5,1% de la valeur totale des exportations des produits locaux. La Tanzanie vient en tête avec 57,4%, suivi du Kenya et de l'Ouganda respectivement avec 35,2% et 6,6% des ventes et le Rwanda vient en dernière position.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
KENYA	2 509,8	35,2	326,9	8,8	667,7
OUGANDA	471,8	6,6	2 329,8	63,0	-79,7
RWANDA	57,4	0,8	16,0	0,4	258,4
TANZANIE	4 101,3	57,4	1 026,7	27,8	299,5
TOTAL EAC	7 140,2	5,1	3 699,4	3,9	93,0
AUTRES PAYS	132 900,0	94,9	90 386,3	96,1	47,0
TOTAL	140 040,2	100,0	94 085,8	100,0	48,8

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

- ✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 93,0%.**

Comparativement à la même période de 2019, les

exportations vers cette Communauté ont augmenté de 93,0% passant de 3 699,4 millions BIF à 7 140,2 millions de BIF.

III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

- ✓ **21,8 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations en provenance de la CAE, au cours du troisième trimestre 2020 s'élèvent à 102 970,4 millions de BIF contre 69 708,1 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une aug-

mentation de 47,7%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 48,8%, suivie du Kenya, de l'Ouganda avec des taux respectifs de 26,3% et 24,1% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 0,9%.



Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
KENYA	27 031,2	26,3	24 269,2	34,8	11,4
UGANDA	24 787,0	24,1	16 177,7	23,2	53,2
RWANDA	897,9	0,9	5 026,1	7,2	-82,1
TANZANIE	50 254,3	48,8	24 235,1	34,8	107,4
TOTAL EAC	102 970,4	21,8	69 708,1	16,0	47,7
AUTRES PAYS	368 687,1	78,2	366 910,9	84,0	0,5
TOTAL	471 657,5	100,0	436 619,0	100,0	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler qu'à l'exception du Rwanda, les importations en provenance des tous les autres pays

de la CAE ont augmenté pour les deux périodes en comparaison comme le montre le tableau 7 ci-haut.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée,

l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

- ✓ **Plus 17,0% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du troisième trimestre 2020, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 24 442,3

millions BIF, soit 17,5% du total des exportations. La RDC détient 54,5% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté. Elle est suivie par le Soudan, le Kenya et l'Égypte avec respectivement 22,8% ; 10,3% et 9,4% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 3^{ème} trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
Egypte	2 297,9	9,4	2 506,1	18,9	-8,3
Kenya	2 509,8	10,3	326,9	2,5	667,7
Maurice	27,3	0,1		0,0	
Ouganda	471,8	1,9	2 329,8	17,6	-79,7
RDC	13 319,3	54,5	7 493,8	56,5	77,7
Rwanda	57,4	0,2	16,0	0,1	258,4
Seychelles	86,8	0,4	134,3	1,0	-35,4
Soudan	5 574,7	22,8		0,0	
Zambie	93,4	0,4	445,4	3,4	-79,0
Zimbabwe	3,8	0,0		0,0	
TOTAL COMESA	24 442,3	17,5	13 252,3	14,1	84,4
AUTRES PAYS	115 598,0	82,5	80 833,4	84,0	43,0
TOTAL	140 040,2	100,0	94 085,8	100,0	48,8

Source: Base de données Asycuda World et base complémentaire



✓ **Augmentation de 84,4 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2019, les

exportations vers la Communauté ont augmenté de 84,4%, passant de 13 252,3 millions BIF à 24 442,3 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA représentent 18,3% du total des importations du pays.**

Les importations en provenance du COMESA représentent 18,3% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2020. Globalement, la valeur des importations en provenance des pays du COMESA ont augmenté de 3,5%. Les

importations en provenance de cette Communauté sont dominées par les produits originaires du Kenya (31,3%), de l'Ouganda (28,7%), de la Zambie (21,8%) et de l'Egypte (10,2%). Les importations en provenance de l'Egypte, du Kenya, de l'Ouganda et de la RDC ont connu une augmentation tandis que celles en provenance de la Zambie et du Rwanda comparativement à la même période de 2019 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
Egypte	8 836,25	10,2	5 663,7	6,8	56,0
Ethiopie	977,04	1,1	18,3	0,0	5 229,4
Kenya	27 031,21	31,3	24 269,2	29,1	11,4
Maurice	52,19	0,1		0,0	
Ouganda	24 787,02	28,7	16 177,7	19,4	53,2
RDC	4 244,21	4,9	1 016,2	1,2	317,6
Rwanda	897,90	1,0	5 026,1	6,0	- 82,1
Swaziland	784,13	0,9	224,5	0,3	249,3
Zambie	18 844,98	21,8	31 121,7	37,3	- 39,4
TOTAL COMESA	86 454,92	18,3	83 517,48	19,1	3,5
AUTRES PAYS	385 202,54	81,7	353 101,52	80,9	9,1
TOTAL	471 657,46	100,0	436 619,00	100,0	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 9,6% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les expor-

tations vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 13 376,7 millions de BIF, soit 9,6% du total des exportations des produits locaux et sont à presque 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers la RDC et le Rwanda ont respectivement augmenté de 77,7% et 258,4%. Par rapport à 2019, les exportations des produits burundais vers les pays de la CEPGL ont augmenté globalement de 78,1%.



Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
RDC	13 319,3	99,6	7 493,8	99,8	77,7
Rwanda	57,4	0,4	16,0	0,2	258,4
TOTAL CEPGL	13 376,7	9,6	7 509,8	8,0	78,1
AUTRES PAYS	126 663,6	90,4	86 576,0	92,0	46,3
TOTAL	140 040,2	100,0	94 085,8	100,0	48,8

Source: Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

✓ Le Burundi importe peu de la CEPGL

Au cours du troisième trimestre 2020, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,1% de la valeur totale des importations. Les importations en

provenance de la RDC représentent 82,5% tandis que celles en provenance du Rwanda sont à 17,5% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION EN %
	VALEUR	%	VALEUR	%	
RDC	4 244,2	82,5	1 016,2	16,8	317,6
RWANDA	897,9	17,5	5 026,1	83,2	-82,1
TOTAL CEPGL	5 142,1	1,1	6 042,3	1,4	-14,9
AUTRES PAYS	466 515,4	98,9	430 576,66	98,6	8,3
TOTAL	471 657,5	100,0	436 619,00	100,0	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2019, les importations des produits originaires de la CEPGL ont connu une baisse de 14,9%

due essentiellement à la diminution des importations en provenance du Rwanda (-82,1%).

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le

Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent

9,6% de la valeur totale des exportations au troisième trimestre 2020. Les exportations vers la Communauté sont dirigées en grande partie vers la RDC.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
RDC	13 319,3	99,6	7 493,8	99,8	77,7
Rwanda	57,4	0,4	16,0	0,2	258,4
TOTAL CEEAC	13 376,7	9,6	7 509,8	8,0	78,1
AUTRES PAYS	126 663,6	90,4	86 576,0	92,0	46,3
TOTAL	140 040,2	100,0	94 085,8	100,0	48,8

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



Par rapport à la même période de 2019, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 78,1%. Les exportations vers le RDC et le Rwanda ont re-

spectivement augmenté de 77,7% et de 258,4% comme le montre le tableau ci haut.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,1% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2020. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé seulement les produits originaires du

Rwanda, de la RDC et de la Centrafrique. Les importations en provenance de la CEEAC proviennent principalement de la RDC qui totalise à elle seule 79,9% du total des importations des produits originaires de cette Communauté.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
Centrafrique	170,0	3,2		0,0	-
RDC	4 244,2	79,9	1 016,2	16,8	317,6
Rwanda	897,9	16,9	5 026,1	83,2	-82,1
TOTAL CEEAC	5 312,1	1,1	6 042,3	1,4	-12,1
AUTRES PAYS	466 345,4	98,9	430 576,7	98,6	8,3
TOTAL	471 657,5	100,0	436 619,0	100,0	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec le troisième trimestre de 2019, les importations à partir de la CEEAC ont diminué de 12,1%. Les produits originaires de la

RDC ont augmenté de 317,6% tandis que ceux originaires du Rwanda ont diminué de 82,1%.

III.1.5. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres. Ces Etats membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Cro-

atie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

✓ Plus de 4% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.

Au cours du troisième trimestre 2020, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 4,5% des exportations du pays et sont es-

sentiellement acheminés vers 4 pays seulement. L'Allemagne et la Belgique ont pris à eux seuls 85,9% de la valeur totale des exportations envoyées aux pays membres de l'Union Européenne pendant la période sous analyse.



Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
Allemagne	781,7	12,3	282,3	11,5	176,9
Belgique	4 689,1	73,7	1 525,5	62,0	207,4
Bulgarie	4,1	0,1	-	0,0	
Danemark	1,2	0,0	-	0,0	
France	464,0	7,3	165,7	6,7	179,9
Italie	425,1	6,7	485,3	19,7	-12,4
TOTAL UE	6 365,3	4,5	2 458,8	2,6	158,9
AUTRES PAYS	133 675,0	95,5	91 626,9	97,4	45,9
Grand Total	140 040,2	100,0	94 085,8	100,0	48,8

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers les pays membres de l'UE ont augmenté de 158,9%. Six pays seulement de

l'Union Européenne ont acheté les produits burundais au cours du trimestre concerné.

III.1.5.2. Importations des biens en provenance de l'UE

✓ Plus de 13% des importations du pays proviennent de l'UE

Les biens importés de l'UE représentent seulement 13,8% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre 2020. Les importations en

provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique (31,6%), de la France (23,1%) , de l'Allemagne (14,6%), du Danemark (12,8%) du total des importations en provenance de cette Communauté.

Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF)

PAYS	T3 2020		T3 2019		VARIATION
	VALEUR	%	VALEUR	%	
Allemagne	9 441,7	14,6	12 262,8	22,9	-23,0
Autriche	12,2	0,0	47,5	0,1	-74,4
Belgique	20 479,4	31,6	17 685,2	33,0	15,8
Bulgarie	62,9	0,1	26,5	0,0	137,2
Chypre	54,0	0,1	25,7	0,0	110,2
Danemark	8 282,1	12,8	7 030,4	13,1	17,8
Espagne	569,0	0,9	591,1	1,1	-3,7
Finlande	5,5	0,0	24,6	0,0	-77,7
France	14 981,2	23,1	8 719,7	16,3	71,8
Hongrie	426,2	0,7	25,9	0,0	1 543,5
Irlande	138,9	0,2	3,6	0,0	3 804,9
Italie	2 068,4	3,2	3 195,4	6,0	-35,3
Lettonie	3,9	0,0	5,2	0,0	-23,8
Lituanie	1 633,8	2,5	40,4	0,1	3 939,3
Luxembourg	18,4	0,0	-	-	
Pays-Bas	3 174,0	4,9	3 223,4	6,0	-1,5



Pologne	591,7	0,9	61,9	0,1	856,6
Portugal	2 528,3	3,9	2,3	0,0	108 963,2
République Tchèque	30,9	0,0	0,5	0,0	6 631,6
Roumanie	4,6	0,0	3,2	0,0	44,0
Slovénie	72,5	0,1	558,0	1,0	-87,0
Suède	301,8	0,5	36,9	0,1	718,4
TOTAL UE	64 881,3	13,8	53 570,2	13,5	21,1
AUTRES PAYS	406 776,2	86,2	377 482,6	86,5	7,8
TOTAL	471 657,5	100,0	436 619,0	100,0	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU)

et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par

la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés à la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids dans la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16: Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au troisième trimestre 2020 (en millions BIF)

HS4	Nom du produit	VALEUR	Part en %
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	6 661,0	14,1
2523	Ciments	5 268,7	11,1
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	5 246,4	11,1
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	5 051,4	10,7
1001	Froment (blé) et méteil.	2 594,2	5,5
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	1 886,1	4,0
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons	1 868,6	3,9



HS4	Nom du produit	VALEUR	Part en %
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	1 689,8	3,6
2710	Produits pétroliers	1 438,6	3,0
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.	907,9	1,9
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles ; parties et accessoires.	769,7	1,6
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.	735,7	1,6
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariotstracteurs du n° 87.09).	735,3	1,6
8716	Remorques et semiremorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.	674,8	1,4
5212	Autres tissus de coton.	662,1	1,4
3204	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques	590,4	1,2
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, « cartes intelligentes » et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés,	570,7	1,2
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides	549,9	1,2
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	547,2	1,2
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés	500,9	1,1
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26.	486,9	1,0
Total des principaux produits exonérés aux investisseurs		39 435,9	83,2
Autres produits exonérés aux investisseurs		7 963,0	16,8
Total des produits exonérés aux investisseurs		47 398,9	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés aux investisseurs au troisième trimestre 2020 s'évalue à 47 398,9 millions BIF. Les principaux produits exonérés aux investisseurs totalisent 39 435,9 millions BIF, soit 83,2% du total de la valeur des biens exonérés à cette catégorie de bénéficiaire au troisième

trimestre 2020. Les matériaux de constructions ou les matières servant à les fabriquer ont été exonérés en quantité élevée par rapport aux autres produits exonérés aux investisseurs pendant la période sous analyse.



III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 5 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
- -TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 5 postes d'entrée au troisième trimestre de 2020 et 2019.

Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au 3ème trimestre 2020 (en millions BIF)

Poste d'entrée	T3_2020		T3_2019		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
SCTKE	29 176,4	6,2	25 433,2	5,8	14,7
SCTRW	978,8	0,2	8 825,9	2,0	- 88,9
TZSCT	47 161,7	10,0	23 912,2	5,5	97,2
SCTUG	26 540,1	5,6	16 426,4	3,8	61,6
TZDL	253 141,1	53,7	265 166,9	60,7	- 4,5
Total TDU	356 998,0	75,7	339 764,4	77,8	5,1
Non TDU	114 659,4	24,3	96 854,6	22,2	18,4
TOTAL	471 657,5	100	436 619	100	8,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du troisième trimestre 2020, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 75,7% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 5,1 % par rapport à la même période de 2019. De plus, les importations des produits d'origine rwandaise effectuées dans le cadre du TDU ont connu une diminution de 88,9%, passant de 8 825,9

millions de BIF en 2019 à 978,8 millions de BIF en 2020. Quant aux importations internationales passant par le port de Dar -es salaam, elles ont chuté de 4,5% entre les deux périodes. Par contre les importations des produits originaires de la Tanzanie et de l'Ouganda ont tous connu une augmentation avec des taux respectifs de 97,2% et 61,6%.

III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne

qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.



La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA,

prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 18 Opérateurs Economiques ont le statut d'OEA, dont 9 agences en douane et 9 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2020

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Déclarations	Valeur	Déclarations	Valeur
OEA	965	89 981,9	395	19 986,3
NON OEA	10 862	381 675,6	2 362	126 571,6
Total	11 827	471 657,5	2 757	146 557,9
Part OEA	8,2%	19,1%	14,3%	13,6%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 11.827 déclarations à l'importation faites au troisième trimestre 2020, il en ressort que 965 sont faites par les OEA, soit 8,2% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 89 981,9 millions BIF correspondant à 19,1% de la valeur totale des importations du

trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre ces déclarations s'élèvent 395 sur un total de 2.757, soit 14,3%, correspondant à une valeur de 19.986,3 millions BIF équivalent à 13,6% de la valeur totale des exportations du troisième trimestre 2020.



CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelquefois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes,

des contribuables peuvent avoir connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2020, les nouvelles immatriculations qui ont été enregistrées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 3^{ème} trimestre 2020

Catégorie	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	3 ^{ème} Trimestre 2020
Personnes Physiques	798	1 003	1 210	3 011
Personnes Morales	444	518	385	1 347
Total	1 242	1 521	1 595	4 358

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du 3^{ème} trimestre, 4 358 contribuables ont été immatriculés. Parmi ceux-ci, 2 426 contribuables sont assujettis aux impôts et taxes, soit

55,7% du total des contribuables immatriculés pendant la période concernée. Le tableau suivant montre la répartition mensuelle des contribuables immatriculés assujettis aux différents impôts et taxes

Tableau 20: Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes

	Juillet 2020	Aout 2020	Septembre 2020	3 ^{ème} Trimestre 2020
Assujettis aux Impôts et taxes	899	746	781	2.426

Source : OBR

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également de l'immatriculation des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des

plaques et cartes roses, les transferts, les changements d'usage, mises hors usage). Pour le 3^{ème} trimestre 2020, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 3^{ème} trimestre 2020

Type d'engin	Juillet	Août	Septembre	Total T3_2020	Part
Bus	6	5	5	16	0,6%
Camions	43	77	94	214	8,5%
Camionnette	94	32	132	258	10,2%
Jeeps	90	106	137	333	13,2%
Engins de chantier	4	13	2	19	0,8%
Machines agricoles	1	1	-	2	0,1%
Tracteurs	3	0	1	4	0,2%
Trailers	37	6	54	97	3,8%
Minibus	11	9	16	36	1,4%
Motos	412	347	563	1 322	52,2%
Motos tricycle	44	48	32	124	4,9%
Voitures	481	308	318	1 107	43,7%
TOTAL	1 226	952	1 354	2 532	100,0%

Source :
Base de
données
extraites
dans
VRMS



Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande partie,

suivi des voitures, des jeeps et des camionnettes dans les proportions respectives de 52,2% ; 43,7% ; 13,2% et 10,2%.

IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte des recettes fiscales et non fiscales sur tout le territoire national. Dans les lignes qui suivent, nous présentons l'état des lieux de la collecte de

ces recettes au cours du troisième trimestre 2020. Celles-ci ont été collectées par des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes au cours du 3^{ème} trimestre 2020 a été performante. L'indice de performance pour cette période est de 108,10%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 102,78% et 115,53% respectivement pour le

Commissariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises.

Les détails de la collecte des recettes au cours du trimestre concerné sont renseignés dans les tableaux suivant :

Tableau 22: Performance de la collecte des recettes au 3^{ème} trimestre (En milliards BIF)

Prévisions/Réalisations	Commissariat	Juillet 2020	Aout 2020	Septembre 2020	Total T3_2020
Réalisations	CTI	40,03	56,79	59,5	156,32
	CDA	40,43	41,93	43,58	125,94
	Total	80,47	98,71	103,08	282,26
Prévisions	CTI	38,34	54,79	58,96	152,09
	CDA	35,08	40,21	33,72	109,01
	Total	73,42	95,00	92,68	261,1
Performance	CTI	104,42%	103,64%	100,93%	102,78%
	CDA	115,25%	104,27%	129,25%	115,53%
	Total	109,59%	103,90%	111,23%	108,10%

Source : OBR

IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

Comparativement à la collecte des recettes de 2019, pour la même période, les recettes du 3^{ème} trimestre ont connu une croissance globale de 11,82%.

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 3^{ème} trimestre 2020 (en milliards BIF)

Réalisations	Commissariat	Juillet	Aout	Septembre	Total T3_2020
Collecte de 2019	CTI	36,89	53,66	57,95	148,49
	CDA	34,00	38,20	31,74	103,94
	Total	70,88	91,85	89,69	252,43
Collecte de 2020	CTI	40,03	56,79	59,5	156,32
	CDA	40,43	41,93	43,58	125,94
	Total	80,47	98,71	103,08	282,26
Croissance	CTI	8,52%	5,84%	2,67%	5,27%
	CDA	18,92%	9,78%	37,30%	21,17%
	Total	13,52%	7,47%	14,93%	11,82%

Source : OBR



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés aux troisième trimestre (En millions de BIF)

HS4	Nom du produit	T3 2020			T3 2019			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits pétroliers	66 559,2	14,1%	1 ^{er}	70 434,7	16,13%	1 ^{er}	-5,5
3004	Médicaments	38 320,3	8,1%	2 ^{ème}	20 698,5	4,74%	3 ^{ème}	85,1
8703	Voitures de tourisme	19 348,7	4,1%	3 ^{ème}	19 947,5	4,57%	4 ^{ème}	-3,0
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	19 166,7	4,1%	4 ^{ème}	6 227,5	1,43%	11 ^{ème}	207,8
2523	Ciments	12 862,8	2,7%	5 ^{ème}	33 262,9	7,62%	2 ^{ème}	-61,3
1701	Sucres, à l'état solide.	10 163,6	2,2%	6 ^{ème}	5 247,9	1,20%	14 ^{ème}	93,7
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés	8 423,9	1,8%	7 ^{ème}	2 390,7	0,55%	35 ^{ème}	252,4
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	8 325,1	1,8%	8 ^{ème}	9 784,3	2,24%	8 ^{ème}	-14,9
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires,	7 496,2	1,6%	9 ^{ème}	5 199,4	1,19%	15 ^{ème}	44,2
4820	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs,	7 180,5	1,5%	10 ^{ème}	4 257,3	0,98%	22 ^{ème}	68,7
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines,	7 110,3	1,5%	11 ^{ème}	2 490,1	0,57%	33 ^{ème}	185,5
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	6 688,3	1,4%	12 ^{ème}	4 510,9	1,03%	21 ^{ème}	48,3
1006	Riz.	6 453,3	1,4%	13 ^{ème}	11 451,0	2,62%	6 ^{ème}	-43,6
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ;	5 910,1	1,3%	14 ^{ème}	5 032,1	1,15%	17 ^{ème}	17,4
6309	Articles de friperie	5 799,3	1,2%	15 ^{ème}	7 204,8	1,65%	10 ^{ème}	-19,5
1107	Malt, même torréfié.	5 369,1	1,1%	16 ^{ème}	3 601,2	0,82%	26 ^{ème}	49,1
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	5 059,9	1,1%	17 ^{ème}	6 188,2	1,42%	12 ^{ème}	-18,2
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	4 806,6	1,0%	18 ^{ème}	8 030,6	1,84%	9 ^{ème}	-40,1
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	4 780,6	1,0%	19 ^{ème}	4 593,9	1,05%	20 ^{ème}	4,1
Total des principaux produits		249 824,4	53,0%		230 553,5	52,8%		8,4
Autres produits		221 833,1	47,0%		206 065,5	47,2%		7,7
Totales des importations		471 657,5	100%		436 619,0	100%		8,0



Annexe 2 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	770,2	0,2
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,2	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	91,2	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	924,2	0,2
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	4 445,5	0,9
1,2	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	249,9	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	6,0	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	45,3	0,0
0,1	0,0	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	1,1	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	155,1	0,0
0,3	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 176,3	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	1,1	0,0
0,1	0,0	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	81,2	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	2 086,2	0,4
-	-	042	Riz	6 453,3	1,4
-	-	043	Orge non mondée	-	-
0,7	0,0	044	Maïs non moulu	3 608,2	0,8
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	5 305,0	1,1
4 165,9	3,0	046	Semoules	2,7	0,0
6,8	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	533,8	0,1
4,9	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	6 764,9	1,4
19,1	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	2 196,1	0,5
0,0	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	561,1	0,1
652,1	0,5	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	70,8	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	6,3	0,0
19,1	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	128,7	0,0
43,7	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	10 226,0	2,2
2,6	0,0	062	Sucreries	2 083,8	0,4
13 497,0	9,6	071	Café et succédanés du café	6,5	0,0
-	-	072	Cacao	0,2	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	47,2	0,0
9 846,7	7,0	074	Thé et maté	28,3	0,0
0,7	0,0	075	Épices	345,3	0,1
1 833,1	1,3	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	163,4	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	113,0	0,0
1,1	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	7 434,2	1,6
27,7	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	388,1	0,1
5 087,9	3,6	112	Boissons alcooliques	2 335,5	0,5



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	1,1	0,0
5 121,4	3,7	122	Tabacs manufacturés	4 164,2	0,9
-	-	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
77,9	0,1	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	61,7	0,0
37,8	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	1,1	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	0,3	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	-	-
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	-	-
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	0,1	0,0
-	-	248	Bois simplement travaillés	1,5	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	2,4	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	5,0	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	197,8	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
12,9	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	5 799,4	1,2
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	13,3	0,0
0,6	0,0	273	Pierres, sables et graviers	1 976,3	0,4
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,8	0,0
0,4	0,0	278	Autre minéraux bruts	4 929,6	1,0
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	0,0	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
3 608,3	2,6	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
7,4	0,0	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	-	-
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	119,9	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
6,5	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	1 148,9	0,2
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	448,1	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	11,7	0,0
0,1	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	66 559,2	14,1
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	2 370,6	0,5
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	03,2	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	23,9	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	6,5	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,9	0,0
1,4	0,0	421	Graisses et huiles végétales douces	209,6	0,0
17,5	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	3 959,8	0,8
1,2	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	758,8	0,2
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	16,7	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	1 384,3	0,3
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	70,7	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	449,0	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	171,4	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	79,4	0,0
24,2	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 023,8	0,2
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	573,3	0,1
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	40,6	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
0,0	0,0	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	740,2	0,2
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	2,8	0,0
-	-	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 556,8	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	9 077,0	1,9
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	38 896,8	8,2
55,1	0,0	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	2 965,7	0,6
2,6	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 503,3	0,7
233,8	0,2	554	Savons, produits d'entretien et détergents	1 404,0	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	19 168,7	4,1
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	489,2	0,1
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	151,5	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	110,0	0,0
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 285,8	0,3



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	524,4	0,1
2,8	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	-	-
4,5	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	1 355,0	0,3
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	609,1	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	48,3	0,0
0,5	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	7 496,2	1,6
0,2	0,0	592	Amidons et féculs, gluten de froment; albumines	485,9	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	649,9	0,1
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	361,0	0,1
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	9 168,2	1,9
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
425,1	0,3	611	Cuirs et peaux préparés	-	-
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	0,0	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	15,1	0,0
11,7	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	4 455,8	0,9
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	232,1	0,0
0,2	0,0	633	Ouvrages en liège	0,0	0,0
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	443,2	0,1
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	231,7	0,0
-	-	641	Papiers et cartons	1 324,4	0,3
2,1	0,0	642	Papiers et cartons découpés	9 323,4	2,0
0,4	0,0	651	Fils textiles	110,0	0,0
-	-	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	3 740,4	0,8
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	556,6	0,1
-	-	654	Autres tissus	30,9	0,0
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	97,3	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	435,4	0,1
4,8	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	251,5	0,1
8,2	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	9 748,2	2,1
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	77,8	0,0
46,7	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	13 102,7	2,8
7,1	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	2 799,3	0,6
2,1	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	416,3	0,1
2,7	0,0	664	Verre	642,7	0,1
69,3	0,0	665	Ouvrages en verre	1 794,1	0,4
-	-	666	Poterie	293,3	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	2,5	0,0
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	76,0	0,0
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
1,2	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	5 952,4	1,3
3 559,6	2,5	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	4 808,3	1,0
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	3 129,8	0,7
1 969,4	1,4	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	7 598,5	1,6
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	-	-
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	556,9	0,1
4,3	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	2 585,7	0,5
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	278,8	0,1
-	-	683	Nickel	-	-
4,3	0,0	684	Aluminium	226,9	0,0
-	-	685	Plomb	-	-
0,8	0,0	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
5,9	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	5 644,7	1,2
-	-	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	449,5	0,1
-	-	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	810,0	0,2
-	-	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	2 414,5	0,5
-	-	695	Outils à main et outils pour machines	1 142,6	0,2
1,6	0,0	696	Coutellerie	142,1	0,0
155,4	0,1	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	750,1	0,2
0,0	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	3 045,0	0,6
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	3,9	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	53,8	0,0
-	-	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	275,3	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	-	-
-	-	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	2 679,8	0,6
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	1 090,8	0,2
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	623,8	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	52,5	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	4 666,4	1,0
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	167,4	0,0
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	405,7	0,1
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	307,5	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	3 188,8	0,7
-	-	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	2 502,2	0,5
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	298,4	0,1
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	254,4	0,1
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	19,3	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	178,1	0,0
0,4	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 733,0	0,4
-	-	742	Pompes pour liquides	987,8	0,2
3,8	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 178,6	0,2
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	1 255,9	0,3
0,3	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	1 020,6	0,2
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	49,4	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	403,0	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	433,1	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	256,5	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	672,2	0,1
-	-	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 350,4	0,7
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	332,0	0,1
0,3	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	755,9	0,2
0,3	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	173,1	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	39,7	0,0
0,7	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	6 554,7	1,4
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 305,0	0,3
0,8	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	3 362,1	0,7
1,9	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	4 049,7	0,9
3,2	0,0	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	1 194,3	0,3
0,2	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	617,6	0,1
-	-	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	4 302,5	0,9
-	-	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	4 931,5	1,0
69,0	0,0	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	19 348,7	4,1
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	8 498,8	1,8
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	2 346,3	0,5
3,3	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	3 221,0	0,7
4,0	0,0	785	Motocycles et cycles	4 220,3	0,9
-	-	786	Remorques et semi-remorques	2 254,1	0,5
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	2,5	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	0,3	0,0
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	0,1	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	61,7	0,0
2,9	0,0	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	395,2	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	428,8	0,1
1 125,8	0,8	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 868,4	0,4



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
140 040,2	100,0			471 657,5	100,0
38,9	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	606,6	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	127,7	0,0
-	-	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	70,9	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	31,1	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	45,0	0,0
-	-	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 789,7	0,4
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	501,5	0,1
1,2	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	881,0	0,2
0,1	0,0	851	Chaussures	3 010,6	0,6
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	13,6	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	3 635,6	0,8
4,0	0,0	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	924,3	0,2
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	923,0	0,2
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	24,9	0,0
0,3	0,0	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	11,6	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	173,1	0,0
-	-	885	Horlogerie	53,2	0,0
-	-	891	Armes et munitions	1,0	0,0
0,0	0,0	892	Imprimés	3 707,8	0,8
18,7	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	7 812,4	1,7
-	-	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	409,9	0,1
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	674,2	0,1
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	13,3	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	8,6	0,0
-	-	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	773,2	0,2
13,1	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	753,1	0,2
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
88 036,5	62,9	971	Or, à usage non monétaire	-	-

Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Hon. Audace Niyonzima

Coordination Technique

**Directrice de la Planification Stratégique
et Etudes**

Martine Nibasumba

Chef de Service Statistique
Damas Bakuranimana

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette Uwimana
Venuste Nsaberugira

Chargée de Design

Edine Nsabimana

